

## FORMATION A LA MOBILITE des CONDUCTEURS de TAXI PROGRAMME DE FORMATION

### OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

- Article 2 et article 4 de l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation à la mobilité des conducteurs de taxi - NOR : TRAT1722097A. *Cet arrêté définit le contenu et les modalités d'organisation du stage de formation à la mobilité des conducteurs de taxi*

### PUBLIC :

- Tout conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen.

### PRÉREQUIS :

- Être titulaire d'une carte professionnelle conducteur de Taxi

### DURÉE :

- 14 heures sur 2 jours, entièrement en Présentiel

### HORAIRES :

- De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

### NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 5    Maximum : 14  
Actuellement 10 à 12 en lien avec la situation Covid

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscription tout au long de l'année jusqu'à 48h avant le démarrage de la formation.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP :

- Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 02 47 55 02 40.

### TARIF :

- 350 € net de taxe (TVA non applicable)

### LIEU : Charente-Maritime

hôtel Majestic, place St Marsault  
17340 CHATELAILLON-PLAGE

DATES : les 19 et 20 février 2025

### LIEU : Indre et Loire

hôtel du Lac ou Campanile, Les Bretonnières  
37300 JOUÉ LES TOURS,

DATES : les 12 et 13 février 2025

D'autres dates sont possibles en fonction de la demande.  
Contacter le centre de formation pour leur mise en place

### OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES :

*(Conformément à Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation à la mobilité des conducteurs de taxi)*

Cette formation permettra au stagiaire de :

- Acquérir les spécificités territoriales et réglementaires, pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi dans ce nouveau département
- Obtenir l'attestation de suivi de formation à la mobilité délivrée par l'organisme de formation conformément à la réglementation en vigueur (*arrêté ministériel du 11 août 2017 modifié*)

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Appliquer la connaissance géographique, topographique et touristique du département
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale en vigueur

## CONTENU DE LA FORMATION :

Cf Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation à la mobilité des conducteurs de taxi

1ère journée 7 h

- CONNAISSANCE DU TERRITOIRE – 7H

Acquérir une connaissance géographique, topographique et touristique du département. Connaître les principaux axes routiers du département et savoir localiser les principaux lieux et sites d'intérêts touristiques, administratifs ou économiques.

2<sup>ème</sup> journée 7 h

- REGLEMENTATION LOCALE – 7H

Connaître et savoir appliquer la réglementation locale en vigueur. Maîtriser les principes réglementaires de la tarification dans le respect de l'arrêté préfectoral.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (*via questionnaires, exercices, travaux pratiques*)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- Attestation de suivi de la formation à la mobilité signée et datée par le représentant légal du centre de formation est remise au conducteur en fin de stage. (*cf Arrêté du 11 août 2017*)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

### Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes conformes à la réglementation en vigueur
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques, Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant

### Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

- SOLDI Edwige, responsable pédagogique et formatrice de l'Ecole de Taxi PGS, titulaire du certificat de la capacité professionnelle de conducteur de taxi, du diplôme universitaire de gestion des PME et PMI.